



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2020  
Délibération n°DEL-2020-0231

**OBJET : Société d'Economie Mixte (SEM) Chamrousse Aménagement : désignation des représentants**

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74  
Présents : 65  
Pouvoirs : 6  
Absents : 0  
Excusés : 9  
Pour : 71  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
après transmission en  
Préfecture le

23/09/2020

et affichage le

23/09/2020

Secrétaire de séance :  
Anne-Françoise BESSON

Le 21 septembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 15 septembre 2020

**Présents :** Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Philippe BAUDAIN, Ingrid BEATINI, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Carole BEYLIER, Karim CHAMON, Christiane CHARLES, Jean-Jacques GOULOT

**Pouvoir :** Brigitte DULONG à Nelly GADEL, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, François OLLEON à Sylvain MICHALIK, Martine VENTURINI à Franck SOMME, Damien VYNCK à Cécile ROBIN

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de commerce,  
Vu l'article 5.6 du règlement intérieur du conseil communautaire,  
Vu les statuts de la SEM Chamrousse Aménagement  
Vu l'appel à candidatures,

La communauté de communes Le Grésivaudan est actionnaire de la SEM Chamrousse Aménagement et, à ce titre, dispose de trois représentants au sein du conseil d'administration et d'un représentant au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'actionnaires.

Compte tenu du renouvellement des conseillers communautaires, il convient de désigner les représentants du Grésivaudan au sein des instances de la SEM.

3 candidatures ont été reçues pour les sièges d'administrateurs : Régine MILLET ; Hervé LENOIRE et Laurence THERY.

1 candidature a été reçue pour le siège de représentant au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'actionnaires : Laurence THERY.

Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, les désignations prennent effet immédiatement, après lecture faite par le Président.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Ainsi, le conseil communautaire :**

- désigne Régine MILLET ; Hervé LENOIRE et Laurence THERY pour assurer la représentation du Grésivaudan au sein du conseil d'administration de la SEM Chamrousse Aménagement
- désigne Laurence THERY pour assurer la représentation du Grésivaudan au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires d'actionnaires, en qualité de porteur des actions.
- autorise les représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 21 septembre 2020

Le Président,  
Henri BAILE

